

Le stationnement Citiz à Nantes

Le stationnement gratuit dans la rue

Les véhicules en autopartage disposent du stationnement gratuit dans toute la ville (hors parkings fermés et arrêtés locaux en vigueur). En cas d'indisponibilité de la place dédiée en station, gardez le véhicule au plus près dans la rue et appelez l'assistance pour signaler le nouvel emplacement de stationnement (le client suivant trouvera ainsi plus facilement le véhicule). Le stationnement est compris dans le tarif affiché. Attention aux panneaux d'affichage mentionnant des interdictions de stationnement spécifiques: elles concernent tous les véhicules, même ceux en autopartage.

2h de stationnement gratuit dans les parkings NGE

A Nantes, les parkings sont gérés par NGE. Les utilisateurs.trices Citiz bénéficient de 2h de stationnement gratuit dans les parkings NGE. Pour ce faire, indiquez votre présence via l'interphone du parking en précisant que vous utilisez un véhicule en autopartage Citiz.

[Liste des parkings concernés ici](#)

Accès aux zones piétonnes

Ces zones, en accès limité pour les voitures, sont accessibles pendant 20 min pour les utilisateurs.trices Citiz pendant leur réservation. Une fois arrivé devant la borne, appelez l'interphone pour indiquer votre présence en tant que véhicule en autopartage Citiz. Certaines voitures disposent également d'un badge Nantes Métropole (situé dans le boîtier de la boîte à gants), facilitant l'accès à ces zones.